



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DE FRASNE ET DU VAL DU DRUGEON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 2021-01-07

Date de la convocation :	20/01/2021	Membres en exercice :	27
Date d'affichage :	03/02/2021	Membres présents :	24
		Membres ayant donné procuration	3
		Membres absents	0

Objet : rappel des tarifs en vigueur de la redevance eau et redevance assainissement

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six janvier à vingt heures,
Le conseil de communauté de la Communauté de Communes du Plateau de Frasne et du Val du Drugeon s'est réuni à la maison du temps libre à LA RIVIERE DRUGEON après convocation légale, sous la présidence de Mr Christian VALLET pour la séance ordinaire du mois de janvier.

Etaient présents les conseillers communautaires suivants :

Bannans	Louis Girod	X	Frasne	Philippe Alpy	X	
	Fabien Vieille-Mecet	X		Jacqueline Lépeule	X	
Bonnevaux	Monique Brulport	X		Danielle Jeannin	X	
	Jean-Paul Rinaldi	X		Angélique Marmier	X	
Boujailles	Richard Ielsch	X		Marine Paris	X	
	Fabrice Picard	X		Bruno Trouttet	X	
Bouverans	Rémi Débois	X		Laurent Vuillemin	Pouvoir à B. Trouttet	
	Cyril Valion	X		La Rivière Drugeon	Carine Bourdin	X
Bulle	Christophe André	X			Jérémy Lonchamp	X
	Cédric Chambelland	X			Christian Vallet	X
Courvières	Bernard Girard	X	Yannick Vuittenez		X	
	Eric Liégeon	X	Vaux et Chantegrue	Bernard Beschet	Pouvoir à C. Vallet	
Dompierre les Tilleuls	Michel Beauque	X		Pierre Nicod	Pouvoir à B. Vionnet	
	Jean-Claude Trouttet suppléant			Bernard Vionnet	X	

Secrétaire de séance : Mr Fabrice PICARD

Mr le Président rappelle les délibérations qui ont arrêté les tarifs des redevances d'eau et d'assainissement :

EAU POTABLE			ASSAINISSEMENT				
	Délibération n° 2020.01.04 du 10/01/2020		Délibération n° 2016.12.96 du 20/12/2016		Délibération n° 2020.01.05 du 10/01/2020		
	Part fixe	Part variable	Part fixe	Part variable	Part fixe	Part variable mai 2020-avril 2021	Part variable à partir de mai 2021
BANNANS	25 € HT	1.03 € HT	25 € HT	0.90 € HT	83 € HT	1.13 € HT	1.50 € HT
BONNEVAUX	25 € HT	1.03 € HT	25 € HT	0.90 € HT	83 € HT	1.05 € HT	1.50 € HT
BOUJAILLES	25 € HT	1.03 € HT	25 € HT	0.90 € HT	83 € HT	1.42 € HT	1.50 € HT
BOUVERANS	25 € HT	1.03 € HT	25 € HT	0.90 € HT	83 € HT	1.12 € HT	1.50 € HT
BULLE	25 € HT	1.03 € HT	25 € HT	0.90 € HT	83 € HT	1.25 € HT	1.50 € HT
COURVIERES	25 € HT	1.03 € HT	25 € HT	0.90 € HT	83 € HT	1.39 € HT	1.50 € HT
DOMPIERRE LES TILLEULS	25 € HT	1.03 € HT	25 € HT	0.90 € HT	83 € HT	1.32 € HT	1.50 € HT
FRASNE	25 € HT	1.03 € HT	25 € HT	0.90 € HT	83 € HT	1.46 € HT	1.50 € HT
LA RIVIERE DRUGEON	25 € HT	1.03 € HT	25 € HT	0.90 € HT	83 € HT	1.33 € HT	1.50 € HT
VAUX ET CHANTEGRUE	25 € HT	1.03 € HT	25 € HT	0.90 € HT	83 € HT	1.17 € HT	1.50 € HT

Dans un souci de transparence, Mr le Président propose :

- de rappeler les tarifs de la redevance d'eau potable votés par délibération n° 2020.01.04 du 10 janvier 2020,
- d'agrèger les tarifs de la redevance d'assainissement en additionnant les tarifs votés par délibération n° 2016.12.96 du 20 décembre 2016 et par délibération n° 2020.01.05 du 10 janvier 2020, dans le tableau ci-dessus :

	EAU POTABLE		ASSAINISSEMENT			
	A partir du 1.1.2020		Période mai 2020 - avril 2021		Période à partir de mai 2021	
	Part fixe	Part variable	Part fixe	Part variable	Part fixe	Part variable
BANNANS	25 € HT	1.03 € HT	108 € HT	2.03 € HT	108 € HT	2.40 € HT
BONNEVAUX	25 € HT	1.03 € HT	108 € HT	1.95 € HT	108 € HT	2.40 € HT
BOUJAILLES	25 € HT	1.03 € HT	108 € HT	2.32 € HT	108 € HT	2.40 € HT
BOUVERANS	25 € HT	1.03 € HT	108 € HT	2.02 € HT	108 € HT	2.40 € HT
BULLE	25 € HT	1.03 € HT	108 € HT	2.15 € HT	108 € HT	2.40 € HT
COURVIERES	25 € HT	1.03 € HT	108 € HT	2.29 € HT	108 € HT	2.40 € HT
DOMPIERRE LES TILLEULS	25 € HT	1.03 € HT	108 € HT	2.22 € HT	108 € HT	2.40 € HT
FRASNE	25 € HT	1.03 € HT	108 € HT	2.36 € HT	108 € HT	2.40 € HT
LA RIVIERE DRUGEON	25 € HT	1.03 € HT	108 € HT	2.23 € HT	108 € HT	2.40 € HT
VAUX ET CHANTEGRUE	25 € HT	1.03 € HT	108 € HT	2.07 € HT	108 € HT	2.40 € HT

L'exposé de Mr le Président entendu, le conseil de communauté :

- Valide les tarifs tels que détaillés ci-dessus.

Résultat du vote :

Pour : 27
 Contre : 0
 Abstention : 0

AINSI DÉLIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.



Le président,
 Christian VALLET